



COMPTES CONSOLIDÉS 2017



18, rue du Quatre Septembre
75002 Paris - France
Email : abc@abc-arbitrage.com
Internet : www.abc-arbitrage.com

Groupe
ABC arbitrage

■	Bilan consolidé	> 3
■	Compte de résultat consolidé	> 4
■	État du résultat global	> 4
■	Variation des capitaux propres consolidés	> 5
■	Tableau des flux de trésorerie consolidés	> 6
■	Annexes aux états financiers consolidés	> 7

Note au lecteur :

A la date du 27 mars 2018, les procédures d'audit menées par les commissaires aux comptes sont en cours.



Bilan actif

En euros	Note	31/12/2017 IFRS	31/12/2016 IFRS
Immobilisations incorporelles	3.1	118 195	185 600
Immobilisations corporelles	3.1	1 267 710	1 434 074
Immobilisations en cours	3.1	-	-
Actifs financiers non courants	3.2	599 351	589 977
Actifs d'impôt différé		669 768	773 365
Total actif non courant		2 655 024	2 983 016
Actifs financiers en juste valeur par résultat	3.4	134 378 330	141 490 232
Autres créances	3.6	8 211 539	9 232 206
Actifs d'impôts courant		751 330	1 524 650
Disponibilités		7 938 703	10 188 873
Total actif courant		151 279 901	162 435 961
TOTAL ACTIF		153 934 925	165 418 978

Bilan passif

En euros	Note	31/12/2017 IFRS	31/12/2016 IFRS
Capital		928 817	928 817
Primes d'émission		81 392 453	104 961 078
Réserves consolidées		48 236 935	21 699 929
Acompte sur dividende – résultat en instance d'affectation		-	-
Résultat net		18 308 889	30 540 851
Capitaux propres (part du groupe)	3.3	148 867 094	158 130 675
Intérêts minoritaires		(180)	(180)
Total capitaux propres		148 866 914	158 130 495
Provision	3.7	-	50 000
Passifs financiers non courants		-	-
Passifs d'impôt différé		-	-
Passif non courant		-	50 000
Passifs financiers en juste valeur par résultat	3.4	15 407	24 931
Autres dettes	3.6	5 052 604	7 213 551
Passifs d'impôts exigibles		-	-
Crédits à court terme et banques		-	-
Passif courant		5 068 012	7 238 483
TOTAL PASSIF		153 934 925	165 418 978

Compte de résultat

En euros	Note	31/12/2017 IFRS	31/12/2016 IFRS
Gains nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat	4.1	22 271 219	35 935 990
Commissions de gestion	4.2	15 964 172	17 451 268
Autres produits de l'activité	4.3	311 096	264 778
Achats et charges externes	4.4	(6 213 790)	(6 004 165)
Impôts, taxes et versements assimilés		(710 350)	(848 253)
Charges de personnel	4.5	(13 304 463)	(15 766 665)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(854 822)	(783 261)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		17 463 063	30 249 692
Coût du risque	4.6	250 000	(50 000)
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔTS		17 713 063	30 199 692
Impôts exigibles	4.7	335 900	(39 675)
Impôts différés		259 926	380 834
RÉSULTAT NET		18 308 889	30 540 851
Résultat net part du groupe		18 308 889	30 540 851
Résultat net minoritaires		-	-
<i>Nombre d'actions ordinaires</i>		<i>58 051 067</i>	<i>58 051 067</i>
<i>Résultat net par action ordinaire</i>		<i>0,32</i>	<i>0,53</i>
<i>Résultat net dilué par action ordinaire</i>		<i>0,31</i>	<i>0,51</i>

État du résultat global

En euros	Note	31/12/2017 IFRS	31/12/2016 IFRS
Résultat net		18 308 889	30 540 851
Écarts de conversion		-	-
Réévaluation des actifs disponibles à la vente		-	-
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		-	-
Réévaluation des immobilisations		-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies		-	-
Q/p des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence		-	-
Impôts		-	-
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		-	-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		18 308 889	30 540 851
Dont part du groupe		18 308 889	30 540 851
Dont part des intérêts minoritaires		-	-

En milliers d'euros	Capital	Instruments de capitaux propres et réserves liées	Élimination des titres autodétenus	Réserves et résultats consolidés	Total part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
Situation au 31/12/2015	908	125 725	(4 406)	19 000	141 227	ns	141 227
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-
Élimination des titres autodétenus	-	-	337	-	337	-	337
Paievements en actions	-	-	-	1 173	1 173	-	1 173
Affectation du résultat 2015	21	3 525	-	(7 244)	(3 698)	-	(3 698)
Distribution 2016	-	(11 449)	-	-	(11 449)	-	(11 449)
Résultat consolidé de l'exercice 2016	-	-	-	30 541	30 541	-	30 541
Situation au 31/12/2016	929	117 801	(4 068)	43 469	158 131	ns	158 130
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-
Élimination des titres autodétenus	-	-	(265)	-	(265)	-	(265)
Annulation BSAA	-	(64)	-	-	(64)	-	(64)
Distribution de dividendes sur les résultats 2016	-	2	-	(14 342)	(14 340)	-	(14 340)
Distribution 2017	-	-	-	(11 468)	(11 468)	-	(11 468)
Paievements en actions	-	-	-	(1 435)	(1 435)	-	(1 435)
Résultat consolidé de l'exercice 2017	-	-	-	18 309	18 309	-	18 309
Situation au 31/12/2017	929	117 739	(4 334)	34 533	148 867	ns	148 867

ns : non significatif

En milliers d'euros	31/12/2017 IFRS	31/12/2016 IFRS	30/06/2016 IFRS
Résultat net	18 309	30 541	16 415
Reprises nettes de provisions	(300)	(100)	185
Dotations nettes aux amortissements	855	783	381
Variation d'impôts différés	104	(381)	105
Charge IFRS 2 liée aux paiements en actions	1 186	1 801	402
Marge brute d'autofinancement	20 153	32 644	17 488
Variation du besoin en fonds de roulement	6 985	(20 140)	6 192
Flux net de trésorerie généré par l'activité	27 139	12 504	23 680
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	(630)	(778)	(387)
Variation liée aux opérations sur capital	(64)	-	-
Dividendes versés par la société mère	(25 808)	(15 147)	(11 347)
Variation liée aux paiements en actions	(2 887)	(291)	345
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(28 758)	(15 438)	(11 002)
Variation nette de trésorerie	(2 250)	(3 712)	12 292
Trésorerie d'ouverture	10 189	13 901	13 901
Trésorerie de clôture	7 939	10 189	26 193



Sommaire des annexes aux comptes consolidés 2017

1. Principes et méthodes comptables	8
1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles	9
1.2. Instruments financiers en juste valeur par résultat	9
1.3. Revenus des titres du portefeuille	10
1.4. Revenus des titres de participation	10
1.5. Paiements en actions	10
1.6. Provisions	10
1.7. Impôt sur les résultats	10
1.8. Présentation des états financiers	11
1.8.1. Principe de consolidation	11
1.8.2. Résultat dilué par action	11
2. Périmètre et méthodes de consolidation	12
3. Notes relatives au bilan	13
3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles	13
3.2. Autres actifs financiers non courants	13
3.3. Capitaux propres consolidés (part du groupe)	14
3.3.1. Paiements à base d'actions Ambition 2016 et Step-up 2019	14
3.3.2. Émission de bons de souscription et d'acquisition d'actions (BSAA 2011)	15
3.3.4. Distribution de dividendes au titre de l'exercice 2016	16
3.3.5. Distribution de 0,20 euros par action en novembre 2017	16
3.3.6. Actions propres	16
3.4. Actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat	17
3.5. Garanties accordées	17
3.6. Autres créances et autres dettes	17
3.7. Provisions pour risques et charges	18
4. Notes relatives au compte de résultat	18
4.1. Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	18
4.2. Commissions de gestion	18
4.3. Autres produits de l'activité	18
4.4. Achats et charges externes	18
4.5. Charges de personnel	19
4.6. Coût du risque	19
4.7. Impôt sur les résultats	19
5. Facteurs de risques	20
5.1. Risques de marché	21
5.2. Risques de crédit et de contrepartie	22
5.3. Risques de liquidité	22
5.4. Risques opérationnels	23
5.5. Autres risques	23
6. Informations complémentaires	24
6.1. Entreprises liées	24
6.2. Honoraires des commissaires aux comptes	24

1. Principes et méthodes comptables

L'exercice comptable couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017. Les comptes consolidés annuels sont présentés en euros.

Les comptes sont arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par les deux commissaires aux comptes : Ernst & Young et Autres et Deloitte & Associés.

Les états financiers consolidés du groupe ABC arbitrage ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) émis par l'IASB (International Accounting Standards Board) tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 31 décembre 2017.

Le groupe a appliqué les nouvelles normes, amendements et interprétations approuvés par l'Union Européenne dont l'application est prescrite au 1^{er} janvier 2017 et n'a pas anticipé celles dont l'application en 2017 n'est qu'optionnelle.

La norme IFRS 9, adoptée le 22 septembre 2016 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, modifie en profondeur la norme IAS 39 sur les règles de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers, la nouvelle méthodologie de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers ainsi que le traitement des opérations de couverture, à l'exception des opérations de macro-couverture pour lesquelles un projet de norme séparée est en cours d'étude par l'IASB.

IFRS 9 conserve mais simplifie le modèle d'évaluation mixte et établit trois principales catégories d'évaluation pour les actifs financiers :

- le coût amorti,
- la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global,
- et la juste valeur par le biais par le résultat.

La base de classification dépend du modèle économique de l'entité et des caractéristiques de flux de trésorerie contractuel de l'actif financier.

Pour les passifs financiers, aucun changement n'a été apporté au classement et à l'évaluation, sauf pour la comptabilisation des variations du risque de crédit propre dans les autres éléments du passif, à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

IFRS 9 introduit également un modèle sensiblement réformé pour la comptabilité de couverture, avec des informations accrues sur l'activité de gestion des risques. Le nouveau modèle représente une révision importante de la comptabilité de couverture qui aligne le traitement comptable sur les activités de gestion des risques.

Compte tenu des activités des sociétés du groupe et du classement actuel des actifs et passifs financiers déjà à la juste valeur par résultat, l'application de cette norme n'entraînera pas d'effet significatif.

La norme IFRS 15, relative à la comptabilisation du chiffre d'affaires, a été adoptée le 22 septembre 2016 et est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

Cette norme définit les principes de reconnaissance des revenus applicables à tous les contrats conclus avec des clients, à l'exception des contrats de locations, des contrats d'assurance, des instruments financiers et des garanties. Il convient alors de respecter 5 étapes entre l'identification du contrat conclu avec le client et la reconnaissance en résultat d'un produit lorsqu'une obligation de performance est remplie :

- Etape 1 : Identification du(des) contrat(s) avec un client ;
- Etape 2 : Identification des différentes obligations de performance distinctes du contrat ;
- Etape 3 : Détermination du prix de la transaction ;
- Etape 4 : Affectation du prix de la transaction aux obligations différentes de performance ;
- Etape 5 : Comptabilisation du produit lorsque les obligations de performance sont satisfaites.

Le groupe a recensé les contrats entrant dans le champ d'application de cette norme. Etant donnée leur nature, aucun impact significatif n'est attendu sur les états financiers annuels.

La norme IFRS 16 relative aux contrats de location a été publiée par l'IASB le 13 janvier 2016 et adoptée le 9 novembre 2017 par l'Union Européenne. Elle sera applicable à partir du 1er janvier 2019.

Cette norme prévoit que le preneur d'un contrat de location reconnaisse à son bilan :

- un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et
- une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers.

Ainsi une charge d'amortissement de l'actif sera présentée séparément de la charge d'intérêts relative à la dette au sein du compte de résultat.

Les effets de l'application de cette norme sur les contrats de location du groupe sont actuellement à l'étude. Le groupe a effectué un travail de recensement des contrats qui entreraient dans le champ de cette norme. Afin de finaliser l'étude, un travail est actuellement en cours sur la détermination du taux marginal d'intérêt requis par la norme pour valoriser l'actif et le passif à prendre en considération à la date de première application de cette norme.

Le groupe n'a pas opté pour une application anticipée de cette norme et prévoit, pour la première application, d'appliquer la méthode rétrospective modifiée.

Les états financiers sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle des sociétés du groupe. Lorsque les montants sont indiqués en milliers, des erreurs d'arrondis peuvent apparaître.

La préparation des états financiers nécessite, de la part du groupe ABC arbitrage d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs et des passifs que sur ceux des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent de base à l'exercice du jugement rendu dans le cadre de la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les montants définitifs figurant dans les futurs états financiers du groupe ABC arbitrage peuvent être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue.

Le groupe s'inscrit dans une démarche industrielle, se concentrant sur la conception exclusive de stratégies d'arbitrages en exploitant les déséquilibres du marché, pour contribuer à les faire disparaître et assurer ainsi la liquidité et l'efficacité du marché.

Son objectif principal est d'offrir chaque année une rentabilité dans un cadre de risque défini et d'investir les moyens nécessaires pour assurer sa croissance durable.

1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition et les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, selon leur durée probable d'utilisation.

Les durées d'amortissement appliquées par la société sont généralement les suivantes :

- Immobilisations incorporelles : 1 à 2 ans ;
- Matériel informatique : 3 à 5 ans ;
- Mobilier et agencements : 5 à 10 ans.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique «*Dotations aux amortissements et aux provisions*» du compte de résultat.

1.2. Instruments financiers en juste valeur par résultat

Les positions prises (ci-après "Exposition(s)" ou "Position(s)") concernent soit des actions ou des dérivés actions, comme des bons de souscription d'actions, des certificats de valeur garantie (« put warrants ») ou des obligations convertibles, des produits dérivés tels que des futures, options, devises et des parts de fonds d'investissements (ci-après communément appelés « Instruments Financiers ») dont la majeure partie sont traités sur des marchés actifs qui peuvent être ou non réglementés. Un ensemble d'Expositions apparentées constitue un modèle d'arbitrage (ci-après "Modèle d'Arbitrage").

Un Modèle d'Arbitrage vise à tirer profit d'une différence de prix injustifiée entre plusieurs Instruments Financiers. Le groupe ne retient comme « injustifiées » que les différences qui peuvent être objectivement mesurées par un processus mathématique ou statistique, sans pour autant qu'il y ait une garantie sur la convergence à terme.

Les Positions peuvent être détenues chez un dépositaire, sous forme de créance ou de dette vis-à-vis d'une contrepartie ou sous format synthétique (CFD, swaps).

Le groupe détient uniquement des Instruments Financiers à des fins de transaction qui doivent être classés dans la catégorie IFRS « *Valeur de marché par résultat* ».

La hiérarchie des justes valeurs se compose des niveaux suivants :

- des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1) ;
- des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) (niveau 2) ;
- des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables) (niveau 3).

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « Valeur de marché par résultat » sont évalués et comptabilisés, en utilisant le principe de la comptabilisation à la date de transaction, à la date de première comptabilisation, à leur valeur de marché comme en date d'évaluation ultérieure. Pour valoriser son portefeuille d'instruments financiers, une entité doit utiliser les hypothèses que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, considérant que les participants du marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction ordonnée sur le marché principal (ou en l'absence de marché principal, le plus avantageux) à la date d'évaluation selon les conditions courantes du marché (i.e. "Exit Price", un prix de sortie), que ce prix soit directement observable ou estimé en utilisant une autre technique d'évaluation. La norme IFRS 13 précise également que la juste valeur doit intégrer l'ensemble des composantes de risque prises en compte par les intervenants de marché.

Dans le cadre d'application d'IFRS 13, et compte tenu de la réalité économique de l'activité de négociations d'instruments financiers, le cours "Exit Price" retenu pour valoriser le portefeuille d'instruments financiers est un cours au milieu du Bid Price et du Ask Price (le "Mid") déterminé à la dernière heure de cotation continue commune des titres composant un Modèle d'Arbitrage ou avec le plus petit intervalle de temps possible.

En l'absence de marché actif, la juste valeur sera déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

En accord avec IAS 32, les créances d'espèces et de titres et les dettes d'espèces et de titres, pour chaque contrepartie de marché, sont compensées, pour autant qu'elles soient connexes, fongibles, certaines, liquides et exigibles. Le choix de la compensation a pour but de donner une image plus fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe. Il n'a pas d'influence sur le résultat.

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont donc évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et portés au bilan dans la rubrique « *Actifs ou passifs financiers en juste valeur par résultat* ». Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat* ».

Le groupe décomptabilise un actif ou un passif financier si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif ou au passif financier arrivent à expiration ou si le groupe transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif ou au passif financier en même temps qu'il transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier.

1.3. Revenus des titres du portefeuille

Les revenus d'actions sont comptabilisés à mesure de leur encaissement. Les crédits d'impôts et éventuels avoirs fiscaux attachés aux revenus sont inclus dans les revenus du portefeuille.

1.4. Revenus des titres de participation

Les revenus des titres de participation sont comptabilisés à mesure de leur détachement.

1.5. Paiements en actions

ABC arbitrage a attribué au personnel des options de souscription ou d'achat d'actions et des actions de performance. Lors de l'exercice des droits, le groupe émet des actions nouvelles par augmentation de capital ou cède à ses salariés des actions préalablement rachetées.

La norme IFRS 2, qui traite des paiements en actions, impose de comptabiliser une charge de personnel égale à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des instruments de capitaux propres reçus.

1.6. Provisions

Une provision est constituée lorsque le groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lors de la réalisation du risque ou de la survenance de la charge, la provision antérieurement constituée ne correspondant pas à un accroissement net de l'actif, ne peut être considérée comme telle et doit être constatée en réduction de la charge constatée. Cependant, lorsque la charge effective est inférieure à la provision et que le solde de la provision est devenu sans objet, l'excédent de provision constitue alors un produit, à classer dans la même rubrique que la dotation d'origine.

1.7. Impôt sur les résultats

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt exigible corrigé de la fiscalité différée des sociétés consolidées. Les impôts différés sont calculés sur l'ensemble des décalages temporaires de nature fiscale ou liés aux retraitements de consolidation. Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôts votés ou quasi adoptés qui seront en vigueur au moment du reversement des différences temporelles. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les perspectives de récupération des impôts différés actifs sont revues régulièrement et peuvent, le cas échéant, conduire à ne plus reconnaître des impôts différés actifs antérieurement constatés.

1.8. Présentation des états financiers

1.8.1. Principe de consolidation

L'amendement de la norme IFRS 10 « États financiers consolidés », homologué par le règlement (UE) n° 1174/2013 du 20 novembre 2013 et paru au journal officiel de l'UE du 21 novembre 2013, a établi une définition d'une "investment entity" et a instauré une exception au principe de consolidation pour certaines filiales des entités répondant à cette définition en les obligeant à évaluer leur participation à la juste valeur par le biais du résultat net.

Une société mère doit déterminer si elle est une "investment entity", à savoir une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs en vue de leur fournir des services de gestion d'investissements ; s'engage auprès de ses investisseurs à ce que l'objet de son activité soit d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement ; et évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

L'amendement des normes IFRS 10 et IAS 28, homologué par le règlement (UE) n° 2016/1703 du 22 septembre 2016, a notamment précisé que seules les filiales qui agissent dans le prolongement des activités d'exploitation de l'"investment entity" mère et qui ne sont pas elles-mêmes des "investment entities" doivent être comptabilisées par intégration globale. Ainsi, toutes les filiales qui sont elles-mêmes des "investment entities" doivent être évaluées à la juste valeur.

L'application de ces normes qualifie ABC arbitrage en tant que "investment entity" et fait que les participations d'ABC arbitrage :

1. au sein de Quartys et d'ABCA Funds Ireland sont ainsi présentées en actifs financiers en juste valeur par résultat, les deux entités étant qualifiées « d'investment entities » au regard de leurs activités.
2. au sein d'ABC arbitrage Asset Management et ABC arbitrage Asset Management Asia, sociétés de gestion du groupe, restent consolidées par intégration globale, dans la mesure où elles offrent des services liées aux activités d'investissement du groupe sans elles-mêmes être qualifiées « d'investment entities ».

1.8.2. Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action correspond au résultat net de l'exercice, part du groupe, divisé par le nombre d'actions au 31 décembre 2017 ajusté de l'impact maximal estimé de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

2. Périmètre et méthodes de consolidation

Les sociétés ABC arbitrage, ABC arbitrage Asset Management et ABC arbitrage Asset Management Asia sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Société	Pays	% d'intérêt	Méthode de consolidation
ABC arbitrage	France	Société mère	Intégration globale
ABC arbitrage Asset Management	France	100,0%	
ABC arbitrage Asset Management Asia	Singapour	100,0%	

Les sociétés ABC arbitrage Asset Management et ABC arbitrage Asset Management Asia sont les sociétés de gestion du groupe.

La participation du groupe ABC arbitrage au sein des fonds d'investissement ABCA Funds Ireland et de la société Quartys Limited, compte tenu de l'exception au principe de consolidation établie par la norme IFRS 10 « États financiers consolidés » (tel que précisé dans la note 1), est présentée en actifs financiers en juste valeur par résultat.

Le pourcentage d'intérêt se présente comme suit :

Société	Pays	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Quartys Limited	Irlande	100,0%	Valeur net d'actif à la juste valeur
ABCA Opportunities Fund	Irlande	36,95%	
ABCA Reversion Fund	Irlande	4,39%	

La société Quartys Limited exerce une activité de négociation d'instruments financiers.

ABCA Funds Ireland Plc est un Fond d'Investissement Alternatif qualifié de droit irlandais créée en 2011 regroupant deux fonds :

- ABCA Opportunities Fund gère, au 31 décembre 2017, 183 millions d'euros d'actifs.
- ABCA Reversion Fund gère, au 31 décembre 2017, 206 millions d'euros d'actifs.

Du fait des investissements croisés, l'actif total de ABCA Funds Ireland s'élève à 339 millions d'euros.

3. Notes relatives au bilan

3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations brutes

En milliers d'euros	Valeur brute au 31/12/2016	Acquisitions	Mises au rebut / Cessions	Valeur brute au 31/12/2017
Concessions et droits similaires	662	98	-	760
Installations générales, agencements	1 286	57	-	1 343
Matériel de Transport	-	-	-	-
Matériel de Bureau et informatique, mobilier	4 612	466	-	5 079
Total immobilisations brutes	6 560	621	-	7 181

Amortissements

En milliers d'euros	31/12/2016	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
Concessions et Droits Similaires	(477)	(165)	-	(642)
Installations générales, agencements	(981)	(144)	-	(1 125)
Matériel de Transport	-	-	-	-
Matériel de Bureau et informatique, mobilier	(3 483)	(546)	-	(4 029)
Total	(4 940)	(855)	-	(5 795)

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité attendue du bien. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique «*Dotations aux amortissements et aux provisions*» du compte de résultat.

3.2. Autres actifs financiers non courants

Au 31 décembre 2017, ce poste est constitué à hauteur de 599 milliers d'euros par des dépôts et cautionnements versés.

3.3. Capitaux propres consolidés (part du groupe)

3.3.1. Paiements à base d'actions Ambition 2016 et Step-up 2019

Plans d'attribution d'actions de performance en vie :

Nom du plan	Rattachement au plan :	Date d'attribution	Période d'attribution	Nombre d'actions attribuées à l'initiation du plan	Date d'acquisition définitive des actions attribuées	Nombre d'actions encore attribuables	Nombre d'actions définitivement attribuées
01/2014	Ambition 2016	14/05/2014	2	283,333	2016	0	166,928
02/2014	Ambition 2016	14/05/2014	3	283,333	2017	0	183,916
03/2014	Ambition 2016	14/05/2014	4	283,334	2018	248,000	En attente ¹
01/2015	Ambition 2016	12/05/2015	2	300,000	2017	0	290,000
02/2015	Ambition 2016	12/05/2015	3	300,000	2018	274,000	En attente ²
03/2015	Ambition 2016	12/05/2015	4	300,000	2019	274,000	En attente
01/2016	Ambition 2016	14/06/2016	2	187,000	2018	170,000	En attente ³
02/2016	Ambition 2016	14/06/2016	3	187,000	2019	170,000	En attente
03/2016	Ambition 2016	14/06/2016	4	187,000	2020	170,000	En attente
APE-3.1/2017	Step-up 2019	16/06/2017	2	68,500	2019	68,500	En attente
APE-3.2/2017	Step-up 2019	16/06/2017	3	68,500	2020	68,500	En attente
APE-3.3/2017	Step-up 2019	16/06/2017	4	68,500	2021	68,500	En attente
Total si applicable	N/A	N/A	N/A	2,516,500	N/A	1,511,500	640,844

Plans d'options de souscription d'actions en vie :

Nom du plan	Rattachement au plan :	Date d'attribution	Période d'attribution	Nombre d'options attribuées	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice ajusté	Nombre d'options encore attribuables	Nombre d'options encore exerçables
03/2010	Horizon 2015	20/09/2010	5	3,000,000	2015	20-Mar-2018	5.5242	0	67,039
04/2016	Ambition 2016	14/06/2016	2	373,000	2018	15-Jun-2022	6.3365	362,000	291,935 ⁴
05/2016	Ambition 2016	14/06/2016	3	313,000	2019	15-Jun-2022	6.6971	302,000	En attente ⁵
06/2016	Ambition 2016	14/06/2016	4	313,000	2020	15-Jun-2022	7.0577	302,000	En attente
SO-1.1/2017	Step-up 2019	16/06/2017	2	563,333	2018	30-Jun-2022	6.3318	563,333	454,301 ⁶
SO-1.2/2017	Step-up 2019	16/06/2017	3	563,333	2019	30-Jun-2022	6.7065	563,333	En attente
SO-1.3/2017	Step-up 2019	16/06/2017	4	563,334	2020	30-Jun-2022	7.0811	563,334	En attente
SO-2.1/2017	Step-up 2019	16/06/2017	2	276,000	2019	30-Jun-2023	6.7065	276,000	En attente
SO-2.2/2017	Step-up 2019	16/06/2017	3	276,000	2020	30-Jun-2023	7.0811	276,000	En attente
SO-2.3/2017	Step-up 2019	16/06/2017	4	276,000	2021	30-Jun-2023	7.4558	276,000	En attente
Total si applicable	N/A	N/A	N/A	6,517,000	N/A	N/A	N/A	3,484,000	813,275

¹ Compte tenu de la condition de présence et des résultats réalisés sur la période, 147 714 actions devraient être définitivement attribuées d'ici la fin du premier semestre 2018.

² Compte tenu de la condition de présence et des résultats réalisés sur la période, 187 414 actions devraient être définitivement attribuées d'ici la fin du premier semestre 2018.

³ Compte tenu de la condition de présence et des résultats réalisés sur la période, 137 097 actions devraient être définitivement attribuées d'ici la fin du premier semestre 2018.

⁴ Compte tenu de la condition de présence et des résultats réalisés sur la période, 291 935 stock-options devraient être définitivement attribuées d'ici la fin du premier semestre 2018 et ainsi devenir exerçables.

⁵ "En attente" signifie que les stock-options ne sont pas encore définitivement attribuées et donc non encore exerçables.

⁶ Compte tenu de la condition de présence et des résultats réalisés sur la période, 454 301 stock-options devraient être définitivement attribuées d'ici la fin du premier semestre 2018 et ainsi devenir exerçables.

Plans d'attribution d'Unités de Performance (ou en anglais "Stock Appreciation Rights" - SAR) en vie :

Nom du plan	Rattachement au plan :	Date d'attribution	Période d'attribution	Nombre d'unités attribuées	Date de départ d'exercice des unités	Date d'expiration des unités	Prix d'exercice ajusté	Nombre d'options encore attribuables	Nombre d'unités maximum encore exerçables
07/2016	Ambition 2016	22/09/2016	2	745,870	2018	22-Sep-2022	6.5258	68,200	55,000 ⁷
08/2016	Ambition 2016	22/09/2016	3	745,870	2019	22-Sep-2022	6.8904	68,200	En attente ⁸
09/2016	Ambition 2016	22/09/2016	4	745,870	2020	22-Sep-2022	7.2550	68,200	En attente
SAR-4.1/2017	Step-up 2019	16/06/2017	2	167,000	2019	NA	5.9571	167,000	En attente
SAR-4.2/2017	Step-up 2019	16/06/2017	3	167,000	2020	NA	5.9571	167,000	En attente
SAR-4.3/2017	Step-up 2019	16/06/2017	4	167,000	2021	NA	5.9571	167,000	En attente
Total si applicable	N/A	N/A	N/A	2,738,610	N/A	N/A	N/A	705,600	55,000

Pour l'ensemble des plans :

Les quantités définitivement acquises seront nulles si les résultats sont inférieurs à 12 millions d'euros par an, puis progressives selon une courbe linéaire.

A titre d'exemple, si les résultats étaient de 20 millions d'euros par an sur l'ensemble de la période, 58% des produits capitalistiques seraient attribués définitivement et si les résultats étaient de 25 millions d'euros par an sur l'ensemble de la période, 65% des produits capitalistiques seraient attribués définitivement.

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits. Cette charge dont la contrepartie figure en capitaux propres est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le conseil d'administration.

Conformément à la norme IFRS 2, une charge de 1 186 milliers d'euros, calculée à partir de l'estimation du nombre probable de titres sur les différents programmes susmentionnés a donc été comptabilisée au titre de l'exercice 2017 (contre 1 801 milliers d'euros au titre de l'exercice 2016). La diminution de la charge est liée à la revue des espérances de quantité qui seront attribuées compte tenu de l'avancement des programmes et des résultats réalisés.

La moins-value réalisée sur les rachats de titres utilisés au cours de l'exercice 2017 s'élève à 2 258 milliers d'euros (contre 419 milliers d'euros en 2016) qui minorent les fonds propres consolidés.

3.3.2. Émission de bons de souscription et d'acquisition d'actions (BSAA 2011)

Un BSAA est un bon (option) qui permet d'acquérir à terme des actions nouvelles ou existantes dans des conditions et à un prix initialement fixés. Le prix d'achat d'un BSAA 2011 a été fixé par le conseil d'administration du 5 juillet 2011 à 0,45 euro, dans la fourchette de prix déterminée par un expert indépendant, et n'a bénéficié d'aucune décote ni abondement. Le prix d'exercice des BSAA 2011 qui était de 9,20 euros, et égal à 128% de la moyenne des 20 cours de clôture précédant le 5 juillet 2011, pouvait être revu compte tenu des futurs acomptes ou dividendes versés sur le bénéfice et dans la limite de 6,30 euros et de tout ajustement légal.

En juillet 2011, ABC arbitrage a émis 4 680 000 BSAA 2011 qui ont été acquis par 39 collaborateurs. La trésorerie encaissée immédiatement par le groupe du fait de la vente des BSAA 2011 s'élève à 2,1 millions d'euros et a été comptabilisée en prime d'émission.

Les BSAA 2011 sont exerçables du 1er juin 2015 au 29 juin 2018 inclus.

Le conseil d'administration du 20 avril 2017 a autorisé à procéder au rachat des BSAA 2011 sur le marché et a décidé l'annulation systématique des titres rachetés. Les BSAA 2011 ont été admis à la cotation sur le marché libre le 3 mai 2017.

Au 31 décembre 2017, compte tenu des résultats de la période 2010 à 2014 inclus et des ajustements de parité du fait des distributions de prime d'émission, un BSAA 2011 donne droit à 0,274 actions ABC arbitrage pour un prix d'exercice de 6,1223 euros par action.

Les BSAA 2011 sont logés dans le PEE du groupe pendant une durée de cinq ans, sauf circonstances particulières.

⁷ Compte tenu de la condition de présence et des résultats réalisés sur la période, 55 000 SAR devraient être définitivement attribuées d'ici la fin du premier semestre 2018 et ainsi devenir exerçables.

⁸ "En attente" signifie que les SAR ne sont pas encore définitivement attribuées et donc pas encore exerçables.

3.3.3. Distribution de dividendes au titre de l'exercice 2016

L'assemblée générale mixte du 16 juin 2017 a décidé de distribuer au titre de l'exercice 2016 un solde sur dividende de 0,25 euro par action ordinaire. Compte tenu du versement de 0,20 euro par action détaché au mois de novembre 2016, les distributions afférentes à l'exercice 2016 s'élèvent à 0,45 euro par action.

Le détachement du solde de dividende de 0,25 euro par action ordinaire s'est opéré le 20 juillet 2017, pour une mise en paiement le 24 juillet 2017. Cette opération a le caractère d'une distribution pour 0,04015 euro (prélevé sur le bénéfice distribuable) et le caractère d'un remboursement d'apports au sens de l'article 112 1° du Code général des impôts pour 0,20985 euro.

Le dividende payé en numéraire s'est finalement élevé à 14,3 millions d'euros.

3.3.4. Distribution de 0,20 euros par action en novembre 2017

Le groupe ABC arbitrage a procédé au versement d'un montant de 0,20 euro par action, uniquement proposé en numéraire. Le détachement s'est opéré le 23 novembre 2017, pour une mise en paiement le 27 novembre 2017. Cette opération a le caractère, du fait du prélèvement sur le compte primes d'émission, d'un remboursement d'apports au sens de l'article 112 1° du Code général des impôts. Le montant total de l'opération, compte tenu du nombre d'actions ABC arbitrage ayant droit au versement, s'est élevé à 11,5 millions d'euros.

3.3.5. Actions propres

Au cours de l'exercice 2017, dans le cadre du contrat d'animation de marché conclu avec la société Kepler Cheuvreux, la société ABC arbitrage a cédé 219 612 titres. Parallèlement, 208 894 titres ont été rachetés.

Les actions d'autocontrôle détenues à la clôture de l'exercice 2016 (743 466 actions) ont été utilisées pour servir des attributions d'actions de performance pour 473 916 titres et des levées de stocks options pour 29 427 titres.

En date du 31 décembre 2017, la société détient 690 277 actions propres pour une valeur brute de 4 434 milliers d'euros, contre 766 213 actions propres pour une valeur brute de 4 063 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2017, le capital social de la société ABC arbitrage est donc composé de 58 051 067 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,016 euro chacune, libérées intégralement.

En application des normes IFRS, les actions ABC arbitrage détenues par le groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés.

3.4. Actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat

Au 31 décembre 2016, la ventilation des instruments financiers détenus à l'actif ou au passif du groupe valorisés à la juste valeur via la hiérarchie des justes valeurs telle que décrite note 1.2, était la suivante :

En milliers d'euros	Prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (Niveau 1)	Données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement (Niveau 2)	Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (Niveau 3)	Total
Actifs financiers en juste valeur par résultat	2 316	139 174	-	141 490
Passifs financiers en juste valeur par résultat	(25)	-	-	(25)

Au 31 décembre 2017, le classement se présente comme suit :

En milliers d'euros	Prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (Niveau 1)	Données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement (Niveau 2)	Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (Niveau 3)	Total
Actifs financiers en juste valeur par résultat	383	133 996	-	134 378
Passifs financiers en juste valeur par résultat	(15)	-	-	(15)

Les actifs financiers en juste valeur par résultat classés en niveau 2 sont les participations dans la société Quartys Limited et les sous-fonds d'ABCA Funds Ireland Plc qui ne sont pas consolidées selon les dispositions de l'IFRS 10 (cf. note 1) mais évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces éléments sont classés en niveau 2 car la valeur de ces participations n'est pas directement observable sur un marché actif mais leur actif net est constitué d'expositions à des instruments financiers de niveau 1 cotés sur des marchés actifs, dont la valeur est directement observable.

Aucun transfert n'a eu lieu entre les différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours de l'exercice 2017.

Les Expositions acheteuses et vendeuses d'Instruments Financiers sont détaillées dans la note 5 "Facteurs de risques". La trésorerie est rémunérée par l'application d'un taux variable (pouvant également être négatif) indexé sur les taux de référence des marchés financiers.

3.5. Garanties accordées

La quasi-totalité des actifs figurant au poste « *Actifs financiers en juste valeur par résultat* » est nantie ou hypothéquée au profit des contreparties comme expliqué en note 5.2.

3.6. Autres créances et autres dettes

Les échéances des créances et des dettes sont présentées en note 5.3 Risque de liquidité ci-après.

En milliers d'euros	Autres créances	Autres dettes
Clients / Fournisseurs	7 217	(359)
Produits à recevoir / Charges à payer divers	77	(1 035)
Créances et dettes fiscales et sociales	917	(3 658)
Total au 31/12/2017	8 212	(5 053)
<i>Total au 31/12/2016</i>	<i>9 232</i>	<i>(7 214)</i>

Les créances fiscales sont principalement constituées par un excédent de versement d'impôt.

Les dettes fiscales et sociales concernent principalement les primes à verser aux collaborateurs du groupe ainsi que des dettes aux organismes sociaux.

Les fournisseurs sont généralement réglés à 30 jours fin de mois.

3.7. Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	
Total des provisions constituées au 31/12/2016	50
Utilisation des provisions en 2017	(22)
Reprise de provisions en 2017	(28)
Dotations aux provisions en 2017	-
Total des provisions constituées au 31/12/2017	-

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat

Le poste « *Gains nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat* » s'établit à 22 271 milliers d'euros contre 35 936 milliers d'euros en 2016.

Les « *Gains nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat* » regroupent tous les revenus et tous les frais et charges directement liés à l'activité sur Instruments Financiers détenus à des fins de transaction, à savoir notamment :

- ⇒ les dividendes et indemnités de dividendes ;
- ⇒ les plus et moins-values de cession des Instruments Financiers en juste valeur par résultat ;
- ⇒ les variations de valeur de marché des Instruments Financiers détenus ou dus ;
- ⇒ les produits et charges d'intérêts ;
- ⇒ les coûts de portage ou d'emprunts des Instruments Financiers ;
- ⇒ les écarts de change ;
- ⇒ les gains nets en juste valeur par résultat de la société Quartys Limited et des sous-fonds d'ABCA Funds Ireland Plc intégrés conformément à IFRS 10 ;
- ⇒ tout autre revenu ou frais directement lié aux transactions.

4.2. Commissions de gestion

Les commissions de gestion s'élèvent à 15 964 milliers d'euros au 31 décembre 2017 contre 17 451 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Les commissions de gestion regroupent les prestations de services facturées par les sociétés de gestion du groupe.

4.3. Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité s'élèvent à 311 milliers d'euros (essentiellement des produits de sous-location immobilière et services administratifs) contre 265 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

4.4. Achats et charges externes

Les achats et charges externes sont constitués principalement par les frais de traitement et d'acquisition des flux d'information ainsi que des frais administratifs et de communication.

Ce poste s'élève à 6 214 milliers d'euros au 31 décembre 2017 contre 6 004 milliers d'euros en 2016.

4.5. Charges de personnel

L'effectif moyen du groupe s'élève en 2017 à 86 personnes (contre 85 en 2016).

Les salaires fixes et variables, ainsi que l'intéressement et la participation s'élèvent à 9 682 milliers d'euros (contre 11 718 milliers d'euros en 2016), les charges sociales à 3 622 milliers d'euros (contre 4 048 milliers d'euros en 2016).

En parallèle, les taxes assises sur les rémunérations s'élèvent à 438 milliers d'euros (contre 470 milliers d'euros en 2016).

Conformément à la position de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) parue dans sa note d'information en date du 28 février 2013 et en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), le groupe ABC arbitrage a comptabilisé ce crédit en déduction des charges de personnel. Ce crédit s'élève à 31 milliers d'euros au titre de l'exercice 2017.

Le groupe n'offre aucun avantage postérieur à l'emploi (compléments de retraite ou couverture de certains frais médicaux) et les autres avantages à long terme sont dits « à cotisations définies » et ne sont pas porteurs d'engagements futurs, l'obligation de l'employeur étant limitée au versement régulier de cotisations.

Il a été versé au cours de l'exercice 2017 par les sociétés du groupe aux mandataires sociaux de la société mère les sommes globales suivantes :

En euros	
Mandats sociaux	267 000
Fonctions salariées (fixe)	220 800
Fonctions salariées (variable)	29 413
Païement en actions	188 735

4.6. Coût du risque

Le coût du risque au 31 décembre 2017 est un produit de 250 milliers d'euros contre une charge de 50 milliers d'euros en 2016. Au 31 décembre 2017, le coût du risque est essentiellement lié à une reprise de provision relative aux créances fiscales difficilement recouvrables.

4.7. Impôt sur les résultats

Le rapprochement entre le taux d'impôt total comptabilisé dans le résultat comptable consolidé (-3,36%) et la charge théorique, calculée en appliquant au résultat consolidé avant impôt le taux applicable à l'entreprise consolidante fait apparaître les écarts suivants :

Taux d'imposition théorique	28%
Impact des différences permanentes	(0,55)%
Impact des crédits d'impôts	(1,90)%
Impact de la méthode de comptabilisation des revenus de portefeuille	0%
Impact présentation IFRS 10	(32,78)%
Impact des différences temporaires	3,87%
Taux d'imposition réel	-3,36%

La société ABC arbitrage est la société mère d'un groupe d'intégration fiscale constitué avec la société ABC arbitrage Asset Management depuis le 01 janvier 2004.

Le groupe d'intégration a retenu une convention dans laquelle les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées (filiale et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale ; cette charge est donc calculée sur leur résultat fiscal propre.

Les économies d'impôts réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice.

5. Facteurs de risques

Le groupe est exposé à différents risques financiers et non financiers : les risques de marché, les risques de crédit et de contrepartie, les risques de liquidité, les risques opérationnels et les autres risques.

ABC arbitrage a décrit et communiqué à ses filiales un cadre général de gestion des risques dans lequel s'inscrivent chacun des conseils d'administration des filiales pour construire leur propre politique.

Le groupe surveille la mise en application et l'effectivité des contrôles au sein des filiales avec le support des directeurs exécutifs et des fonctions de contrôle (risques de marché et contrôle interne).

Le groupe utilise un effet de levier dans le cadre de ses accords de financement avec les contreparties ce qui lui permet de prendre des Expositions plus importantes que s'il avait agi seul.

Les Expositions prises isolément présentent un risque de perte en capital. La perte maximum sur les Expositions longues en actions est limitée à la juste valeur de ces positions. La perte maximum sur les Expositions longues en contrats futurs est limitée à la valeur notionnelle des contrats. La perte maximum sur les Expositions à découvert que ce soit sur des actions ou des contrats futurs est en théorie illimitée.

Les Expositions comptabilisées dans les postes « *Actifs financiers en juste valeur par résultat* » et « *Passifs financiers en juste valeur par résultat* » se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	a.	b.	c.	Actifs financiers en juste valeur par résultat au 31/12/2017	Actifs financiers en juste valeur par résultat au 31/12/2016
	Expositions acheteuses	Expositions vendeuses	Montants nets présentés au bilan [a-b] au 31/12/2017		
Instruments financiers non dérivés	419 787	(230 002)	189 785	134 378	141 490
Dérivés listés	860 263	(767 852)	92 410		
Dérivés non listés	370 241	(570 575)	(200 334)		
Actifs financiers en juste valeur par résultat	76 567	-	76 567		
Total	1 650 291	(1 568 429)			
Trésorerie ou équivalent trésorerie	5 452	(195 021)	(189 569)		
Cash dérivé – listé	5 345	(92 725)	(87 380)		
Cash dérivé – non listé	252 899	-	252 899		

En milliers d'euros	a.	b.	c.	Passifs financiers en juste valeur par résultat au 31/12/2017	Passifs financiers en juste valeur par résultat au 31/12/2016
	Expositions acheteuses	Expositions vendeuses	Montants nets présentés au bilan [a-b] au 31/12/2017		
Instruments financiers non dérivés	-	-	-	(15)	(25)
Dérivés listés	-	-	-		
Dérivés non listés	-	-	-		
Total	-	-			
Trésorerie ou équivalent trésorerie	-	(15)	(15)		
Cash dérivé – listé	-	-	-		
Cash dérivé – non listé	-	-	-		

En milliers d'euros	a.	b.	c.	Montants des expositions nettes en juste valeur au 31/12/2017	Montants des expositions nettes en juste valeur au 31/12/2016
	Expositions acheteuses	Expositions vendeuses	Montants nets présentés au bilan [a-b] au 31/12/2017		
Instruments financiers non dérivés	419 787	(230 002)	189 785	134 363	141 465
Dérivés listés	860 263	(767 852)	92 410		
Dérivés non listés	370 241	(570 575)	(200 334)		
Actifs financiers en juste valeur par résultat	76 567	-	76 567		
Total	1 650 291	(1 568 429)			
Trésorerie ou équivalent trésorerie	5 452	(195 036)	(189 585)		
Cash dérivé – listé	5 345	(92 725)	(87 380)		
Cash dérivé – non listé	252 899	-	252 899		

a. Expositions acheteuses signifie que le groupe a acquis un intérêt à la hausse du prix des Instruments Financiers

b. Expositions vendeuses signifie que le groupe a acquis un intérêt à la baisse du prix des Instruments Financiers

La ventilation géographique des Expositions au 31 décembre 2017 est la suivante :

Exercice	2017	2016
Asie	3%	4%
Europe	22%	38%
Amérique du Nord	69%	50%
Autres	6%	8%
Total	100%	100%

Cette ventilation géographique est déterminée en retenant la valeur absolue des Expositions à la date de clôture ventilées par place de cotation, elles mêmes regroupées par zone géographique.

5.1. Risques de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux futurs des Positions fluctuent du fait des hausses ou baisses des prix des Instruments Financiers et inclut notamment le risque de prix, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

✓ Risque actions

Le risque « actions » ou risque de prix découle principalement de l'incertitude sur les prix futurs des Instruments Financiers détenus. Il constitue la perte potentielle que le groupe pourrait subir du fait des potentiels mouvements de prix sur les expositions sur Instruments Financiers.

Le risque n'est jamais lié à une évolution défavorable des marchés financiers, comme la survenance d'un krach, mais à la réalisation d'un événement défavorable lié à l'opération initiée. Par nature, les risques liés aux Modèles d'Arbitrages sont indépendants les uns des autres. Le risque est donc couvert par mutualisation, le groupe se diversifiant sur le plus grand nombre d'opérations et de type d'Instruments Financiers possible, sur des zones géographiques multiples.

Au 31 décembre 2017, la VaR agrégée des Expositions du groupe s'élève à 1,3 millions d'euros (contre 4,6 millions d'euros au 31 décembre 2016). Les paramètres de calcul utilisés sont un niveau de confiance de 99%, un modèle historique 1 an et un horizon de détention 1 jour.

✓ Risque de taux

Le risque de taux correspond à la variation du prix ou de la valorisation d'un Instrument Financier résultant d'une variation des taux d'intérêts.

Dans la plupart des Modèles d'arbitrage, le montant de la position acheteuse est égal au montant de la position vendeuse. Dans ce cas, le risque est en général négligeable. Lorsqu'une Position spécifique comporte un risque de taux non négligeable, ce risque est systématiquement couvert. Par conséquent, aucune analyse de sensibilité n'est affichée.

✓ Risque de change

Les Expositions du groupe peuvent être libellées dans d'autres devises que l'euro. Il en résulte que la fluctuation des devises par rapport à la devise de référence peut avoir une influence positive ou négative sur leur valeur.

Le risque de change est systématiquement couvert en achetant ou vendant la devise concernée (ou une exposition à la devise). Le seul risque existant est du second ordre : le profit réalisé dans une devise particulière peut varier s'il n'est pas converti en euros. Le groupe convertit régulièrement les profits réalisés en euros, et n'est donc exposé au risque de change que de façon très marginale.

Au 31 décembre 2017, une appréciation de l'euro de 2% par rapport à l'ensemble des devises avec toutes les autres variables constantes aurait entraîné une augmentation de l'actif net de 44 milliers d'euros. La baisse de l'euro de 2% aurait entraîné l'effet inverse toutes choses égales par ailleurs.

5.2. Risques de crédit et de contrepartie

Il s'agit du risque qu'un tiers, dont la situation financière se dégraderait, ne puisse pas respecter une obligation contractuelle envers le groupe de verser une somme d'argent ou de livrer une certaine quantité de titres.

Le groupe ABC arbitrage, pour ses opérations de marché, agit uniquement en tant que client de brokers (les "Brokers"), et d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement (les "Contreparties").

Tous ces établissements sont soumis à des contrôles spécifiques par les autorités de leur pays d'implantation visant à assurer leur solvabilité.

Les Instruments Financiers traités par le groupe le sont sur des marchés actifs (si ce n'est régulés) dont le dénouement est généralement effectué via une Chambre de Compensation.

Le risque de défaut des Brokers est ainsi considéré comme minime, la Chambre de Compensation garantissant le dénouement de la transaction, les Instruments Financiers n'étant pas livrés aux Contreparties tant que le Broker n'a pas effectué ou reçu le paiement.

Les Contreparties, en dénouant les transactions sur Instrument Financiers, agissent comme dépositaire, créancier ou débiteur, ou comme contrepartie de produit synthétique (CFD, swaps) pour le groupe. En général, les Positions détenues chez un dépositaire sont très faibles. La quasi-totalité des actifs du Groupe est nantie ou hypothéquée au profit des Contreparties (ci-après "Collateral") qui peuvent les utiliser pour leur propre compte (« réutilisation »). Conformément à la réglementation, elles ont l'obligation de restituer les actifs « réutilisés » ou des actifs équivalents à la première demande.

Les risques liés à l'utilisation d'une Contrepartie sont les suivants :

- interruption ou cessation des services proposés par la Contrepartie se réservant le droit de modifier et d'arrêter les services qu'il consent ;
- hausse des coûts de conservation des Positions facturés par la Contrepartie ;
- non restitution des actifs utilisés par la Contrepartie du fait d'événements de marché ;
- non restitution des sommes dues par la Contrepartie suite à défaillance ;
- mauvaise évaluation de la dette et/ou des actifs remis en garantie.

Le groupe gère ce risque de contrepartie par la généralisation d'accords contractuels génériques (accords de compensation et de collatéral), par un suivi attentif quotidien de la notation des Contreparties et reste attentif à la diversification de ses relations bancaires dans un but de répartition des risques tout en pesant en permanence les avantages tarifaires de la concentration des volumes.

L'exposition maximum au risque de crédit est mentionnée dans les montants nets des Instruments Financiers présentés note 5.

5.3. Risques de liquidité

Il s'agit du risque que les actifs du groupe ne soient pas suffisamment rapidement mobilisables sous forme de liquidité pour faire face à ses engagements, ou que cela ne puisse être fait que dans des conditions qui soient matériellement préjudiciables.

Les Expositions du Groupe sont constituées principalement par des Instruments Financiers cotés sur des marchés actifs (si ce n'est régulés) et présentent une très grande liquidité et les engagements du Groupe consistent principalement en la nécessité de fournir du Collateral pour soutenir les Expositions. Le volume d'Expositions possible est contractuellement limité par les actifs transférés en Collateral.

Les Expositions du groupe sont constamment surveillées en tenant compte des accords avec les Contreparties pour garantir au groupe une large marge de manœuvre dans la conduite de ses affaires et un niveau de trésorerie mobilisable élevé. Par ailleurs, compte tenu de la liquidité des Positions, il est aisé d'alléger la nécessité de Collateral en réduisant le volume des Expositions.

Au 31 décembre 2017, l'échéancier de liquidité se présente comme suit :

En milliers d'euros	Moins d'un mois	Entre un et trois mois	Entre trois et douze mois	Supérieur à douze mois	Total
Actifs financiers en juste valeur par résultat*	383	133 996	-	-	134 378
Autres créances	218	7 682	312	-	8 212
Actifs d'impôt courant	-	-	751	-	751
Disponibilités	7 939	-	-	-	7 939
Total Actif circulant	8 539	141 678	1 063	-	151 280
Passifs financiers en juste valeur par résultat	(15)	-	-	-	(15)
Autres dettes	(1 598)	(2 182)	(631)	(642)	(5 053)
Impôts exigibles	-	-	-	-	-
Crédits court terme	-	-	-	-	-
Total Dettes	(1 613)	(2 182)	(631)	(642)	(5 068)
Solde net	6 926	139 496	432	(642)	146 212

*Les actifs financiers en juste valeur par résultat classés entre un et trois mois sont les participations dans la société Quartys Limited et les sous-fonds d'ABCA Funds Ireland Plc, qui sont présentées en juste valeur selon les dispositions de l'IFRS 10 (cf. note 1), puisque la valeur de ces participations n'est pas récupérable pour la société ABC arbitrage sous un mois. En revanche l'actif net de ces sociétés est essentiellement constitué d'expositions à des instruments financiers de niveau 1 cotés sur des marchés actifs, dont la liquidité est nettement inférieure à un mois.

5.4. Risques opérationnels

Il s'agit du risque de défaillance interne. Ces défaillances peuvent être liées à un problème matériel ou humain.

En 2017, les pertes liées à des incidents opérationnels représentent 0,6% des produits (contre 0,3% au titre de l'exercice 2016).

Ce risque est géré en amont avec des prises de position encadrées par des procédures écrites et un contrôle interne rigoureux. Celui-ci n'est cependant pas une garantie absolue et la vigilance dans ce domaine doit être permanente puisque ce risque est un risque structurel aux métiers du groupe.

5.5. Autres risques

✓ Risque de non-conformité (incluant le risque juridique)

Le risque de non conformité est de ne pas avoir identifié et/ou correctement respecté les dispositions en vigueur réglementant l'activité du groupe. Cela peut entraîner des dysfonctionnements, des pertes financières ou des sanctions (judiciaires, disciplinaires, administratives, etc).

Un dispositif de veille permanent est en place au niveau de l'équipe juridique et fiscale du groupe.

✓ Risque de conflits d'intérêts

Le risque de conflits d'intérêts est le risque d'être confronté à des situations où les intérêts d'un client ou d'une société du groupe pourraient être en conflit avec ceux d'un autre client, ou avec ceux d'une des sociétés du groupe ou avec ceux de l'un de ses collaborateurs.

Afin de prévenir les situations de conflits d'intérêts, le groupe a mis en place :

- une politique interne de gestion des conflits d'intérêts comprenant des instructions que les collaborateurs doivent respecter afin d'identifier, de prévenir et de gérer les conflits d'intérêts ;
- des procédures et règles strictes pour encadrer le traitement des ordres et la primauté de l'intérêt du client. Les sociétés de gestion du groupe respectent strictement les règles de fonctionnement des marchés financiers et s'interdisent toute atteinte à l'égalité de traitement des ordres. En particulier, les ordres transmis dans le marché sont pré-affectés et horodatés.

Les transactions entre les sociétés du groupe sont conclues à des conditions normales de marché.

✓ Conséquences du Brexit

L'activation de l'article 50 en 2016 a enclenché un compte à rebours de 2 ans afin que le Royaume-Uni sorte effectivement de l'Union Européenne. Cette sortie est officiellement prévue le 29 mars 2019. La publication de cette date finale met une pression plus forte sur les négociations qui portent notamment sur le montant de la "bill" et les modalités de frontière avec l'Irlande.

A ce jour, il est encore très difficile d'identifier l'ensemble des conséquences de cette activation, car les dispositifs mis en oeuvre s'inscrivent dans un processus long de négociation entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne.

Le groupe précise qu'il :

- n'a aucun établissement au Royaume-Uni ;
- ne commercialise aucun produit au Royaume-Uni ;
- ne déploie pas du personnel au Royaume-Uni (sauf pour des voyages d'affaires dont la fréquence est très faible) ;
- contracte peu de services depuis le Royaume-Uni, mais entretient des relations de contrepartie aux Établissements Financiers ("EF") au Royaume-Uni pour des services de financement.

Dans ce contexte il convient de relativiser cette zone d'incertitudes puisque ces EF's vont toujours vouloir commercialiser leurs services et d'autres vont vouloir saisir une opportunité de les concurrencer.

Ainsi il sera utile de suivre non seulement l'adaptation de l'offre des banques au Royaume-Uni pour être compétitive dans un environnement post-Brexit, mais également :

- l'évolution de l'offre des EF's d'autres nationalités pour concurrencer l'industrie financière au Royaume-Uni ; et
- l'évolution de la réglementation bancaire et son écosystème dans d'autres pays afin de se prémunir d'un environnement bancaire capable d'attirer les EF's du Royaume-Uni.

La transition sera longue et les conséquences et opportunités peu claires avant sa phase finale. Le groupe veillera à la mise en oeuvre adéquate et progressive des moyens nécessaires pour analyser ces évolutions, confirmant ainsi sa culture et philosophie d'opportunisme.

6. Informations complémentaires

6.1. Entreprises liées

Au 31 décembre 2017, les éléments concernant la société Aubépar Industries sont non significatifs.

6.2. Honoraires des commissaires aux comptes

	ERNST & YOUNG ET AUTRES				DELOITTE ET ASSOCIES			
	Montant (HT en €)		%		Montant (HT en €)		%	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés	36 626	28 786	50%	50%	36 626	28 786	50%	50%
Certification des comptes des filiales intégrées globalement effectuée par les réseaux *	28 500	28 405	50%	50%	28 500	28 405	50%	50%
Services autres que la certification des comptes	3 000	3 000	100%	100%	0	0	0%	0%
TOTAL	68 126	60 191	51%	51%	65 126	57 191	49%	49%

*Hors ABC arbitrage Asset Management Asia dont les comptes 2017 ont été audités par la société Crowe Horwath First Trust (honoraires de 7 K€).